

## **DOSSIER D'INSCRIPTION** TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES À l'ENTRÉE EN FORMATION (TEP)

**Diplôme**: BPJEPS

**Spécialité :** Educateur Sportif

**Mention :** Activités Physiques pour Tous

Г			
		ETAT CIVIL	
	Nom:	Nom de naissance :	
		Sexe : □ M □ F	Photo
		Lieu de Naissance :	
	_	Nationalité :	
	<u> </u>	L	
		7.7H -	
		Ville :	
		Téléphone Portable :	
Ĺ	Diplome le plus eleve obtenu		······
PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR			
(Article A212-35 de l'arrêté du 21/12/2015)			
Dossier à déposer <u>un mois avant la date de la session de TEP choisie</u> Tout			
dossier incomplet ne pourra pas être traité			
☐ Fiche d'inscription avec photographie			
□ Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité			
☐ Attestation(s) justifiant l'allègement de certaines épreuves fixées par l'arrêté de spécialisation			
☐ Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et			
sportives, datant de moins d'un an, sauf disposition contraire prévue par l'arrêté portant création de la			
spécialité, de la mention ou du certificat complémentaire visé.			
☐ Pour les personnes en situation de handicap, l'avis du médecin agrée par la Fédération Française			
Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de			
l'autonomie des personnes handicapées			
☐ Chèque de 40 euros (à l'ordre de Passion Sports Formation) / Ou Paiement en ligne			
ENGAGEMENT			
Je souhaite m'inscrire au TEP du diplôme « BPJEPS » Spécialité « Educateur Sportif », mention			
« Activités Physiques pour Tous » sur la session suivante,			
à <b>Alizay</b> (27) : (cochez la date correspondante)			
à Yerville (76) : (cochez la date correspondante) 🗖 04/07/2024 🚨 30/08/2024			
	<u>Une convocation</u>	vous sera adressée ultérieurement par mail	
	Le dossier d'inscription aux TE	P est à retourner par courrier postal à :	
		FA PASSION SPORTS FORMATION	
		14 rue Leleu – 76460 BIHOREL	
		T-14-1-	
		Fait le À	•••••



## Exigences préalables :

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité éducateur sportif mention Activités Physiques pour Tous sont les suivantes :

## Le candidat doit :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :
  - Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1);
  - Attestation de formation aux premiers secours (AFPS);
  - > Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) en cours de validité ;
  - > Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) en cours de validité ;
  - Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
  - Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des Activités Physiques pour Tous datant <u>de moins d'un an à la date des TEP</u>
- Être capable de réaliser les deux tests suivants :
  - Test n° 1 : test navette « Luc Léger »
  - > Test n° 2 : parcours d'habileté motrice

Le descriptif complet des deux tests ci-dessus peut être consulté sur les annexes de l'arrêté portant création de la mention « Activités Physiques pour Tous » du Brevet Professionnel, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « éducateur sportif ».

Sur site: www.passionsportsformation.fr

QR Code:

